

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1369

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,  
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro, Mme Lepetit,  
M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,  
M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré,  
Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou,  
Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
à l'amendement n° 89 de la commission des affaires économiques  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 9**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Après une analyse rigoureuse de la grille tarifaire des péages autoroutiers, en cas de distorsion entre le tarif et le coût d'exploitation, le surplus perçu par les sociétés concessionnaires sera reversé à l'Agence de financement des infrastructures de transport en France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport annuel de la cour des comptes 2008 a signalé que la privatisation des autoroutes ne s'est accompagnée d'aucune refonte du système des péages alors que certaines autoroutes sont déjà amorties et les préoccupations nouvelles d'environnement rarement prises en comptes. La cour a ainsi relevé que « mal conçu et mal régulé par l'État, le dispositif des péages permet aux sociétés d'autoroutes d'établir des niveaux de péages réels supérieurs aux tarifs moyens affichés et de réaliser des augmentations de recettes supérieures aux hausses normalement autorisées ». Et de continuer « Aujourd'hui la fixation des tarifs est dépourvue de logique économique et s'avère opaque et souvent incohérente ».

C'est pourquoi ce sous-amendement propose de verser le trop perçu à l'AFITF.